

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 4 février à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Culturelle de Plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
37	3

Date de la convocation
28 janvier 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

et publication le

PRESENTS Sandra le Nouvel – Raoul Riou – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Thierry Troël – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Coëtmour Vincent – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Thomas Quéré – Rachel Gautho

Madame Julie Cloarec donne procuration à M. Christophe Jagu
Madame Delphine Cochenec donne procuration à M. Gaël Pédron
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic

**Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Etat
« Conseiller numérique »**

La Présidente informe le Conseil Communautaire du lancement par l'Etat, le 17 novembre 2020, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant la création de 4 000 postes de conseillers numériques sur le territoire national.

Dans ce cadre, un site internet dédié a été créé par l'Etat (<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>), permettant, aux collectivités territoriales ou leurs établissements intéressés de faire acte de candidature pour la création d'un poste de conseiller numérique sur leur territoire, et aux personnes souhaitant exercer ces missions de se faire connaître.

L'objectif de l'Etat est, au regard des conséquences et des enseignements de la crise sanitaire actuelle, de rapprocher le numérique du quotidien de tous les français afin de leur proposer une solution d'accompagnement, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de leur lieu de vie. L'Etat, par le biais de cet AMI, propose le financement de postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 € sur 2 ans, postes devant être exercés à temps plein. L'Etat laisse le soin aux collectivités territoriales ou leurs établissements candidats de définir la nature du contrat (contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée notamment).

Chaque conseiller numérique devra accompagner les français sur trois thématiques considérées par l'Etat comme prioritaires :

- Les soutenir dans leurs usages quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, rechercher un emploi etc.) ;
- Les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.) ;
- Les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le conseiller numérique pourra également disposer d'un rôle de coordination des solutions pouvant exister localement en matière d'accompagnement au numérique.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que des échanges ont récemment eu lieu entre la mairie de Rostrenen et la CCKB, tant au niveau politique que technique, concernant la possibilité de créer a minima un poste de conseiller numérique sur le territoire.

Au regard des caractéristiques du territoire de la CCKB et des nouveaux usages mis en évidence par la crise sanitaire de la COVID-19, la Présidente indique que la création d'un tel poste apparaît pertinente afin, notamment, d'accompagner et former les citoyens à l'usage de l'informatique et d'internet et à la réalisation de démarches administratives.

Ce poste viendrait en complément des missions de la Maison France Services itinérante, opérationnelle sur la CCKB à compter du 1^{er} février 2021, ayant vocation à accompagner individuellement chaque usager dans ces démarches quand le conseiller numérique aurait vocation à permettre à chacun de réaliser ses démarches de manière autonome.

La mairie de Rostrenen a fait part de la possibilité d'une prise en charge du poste créé à hauteur maximale de 50%, pour une intervention sur le territoire communal à mi-temps.

La Présidente indique que compte-tenu du fonctionnement de l'AMI et de l'attribution des financements, à savoir que les premiers territoires candidats seront potentiellement les premiers bénéficiaires, elle a proposé que la CCKB puisse officialiser une candidature dès lors que la Commission Numérique émettrait un avis favorable au projet.

La Commission Numérique, réunie le 18 janvier dernier, a fait part de l'intérêt pour le territoire de la CCKB de disposer d'un conseiller numérique et a donc donné un avis favorable pour une candidature à l'AMI. En conséquence, la CCKB a déposé une candidature pour l'emploi d'un conseiller numérique le 19 janvier dernier et sera informée automatiquement par la plateforme en ligne de la disponibilité d'un candidat localement.

La fiche de poste précise, la rémunération appliquée et le reste à charge pour la CCKB seront définis selon la candidature qui sera retenue. A titre indicatif, un poste de conseiller rémunéré au salaire minimum légal (SMIC) impliquerait un coût pour la CCKB à hauteur d'environ 10 000 € par an, une fois déduite la participation de l'Etat de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Décide :

- *D'autoriser la Présidente à déposer une candidature au nom de la CCKB à l'AMI « Conseiller Numérique » de l'Etat en vue de la création d'un poste à l'échelle de la CCKB, dont les attributions précises, la rémunération et les interventions sur le territoire seront définies ultérieurement, dans le respect des conditions fixées par ledit AMI ;*
- *D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaires dans ce cadre.*

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

